



Recours de tiers sur vefa comment annuler la vente

Par **abbadon**, le **11/10/2012** à **13:02**

Bonjour,

je vous expose mon probleme ,

j ai signé un contrat de reservation pour un F2 de 40m² avec un grand promoteur immobilier en juin 2012 .

la realisation du projet devait se finir (selon leur prevision) au 4eme trimestre 2014.

3 autres promoteurs lançaient quasiment les memes programmes (construction d un nouveau centre ville)

mais a ce jour un recours de tiers a ete déposé par un centre commerciale avoisinant le projet .

tous les autres promoteur ont rendu ou vont rendre les cheques de reservation a leur clients sauf le miens .

apres quelques recherche j ai pu lire qu un recours de tiers dure au minimum 1an et demi , inutile de vous dire que d imaginer jouir de mon bien dans 4 ans ne m enchante pas !

j ai donc contacté mon commercial , pour la restitution de mon cheque de reservation et l annulation de la vente . sa reponse a ete precise : hors de question !

quel recours puis je avoir ?

merci d avance